

PARC DE LA PIERRE FOLLE :

Participez à la consultation du public !

Éditorial

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la municipalité de La Chapelle-Bâton et Solveo Energies portent ensemble le projet de parc de La Pierre Folle. Ce parc éolien pourra produire localement **une électricité 100 % renouvelable** et participer à l'avenir de notre village, en particulier en contribuant à la réhabilitation de l'ancienne école, et en accompagnant le développement du club de foot féminin.

En parallèle des étapes d'études et de conception du projet, une vaste démarche de **concertation citoyenne** a en effet été menée. Elle a non seulement permis de préciser les contours du projet et d'intégrer les spécificités locales, mais aussi de partager une vision commune pour l'avenir de La Chapelle-Bâton avec les habitants.

Le projet entre à présent dans une étape importante avec la consultation du public, au cours de laquelle vous pourrez vous exprimer. C'est à la suite de cette étape que le projet pourra obtenir son autorisation préfectorale.

Nous vous remercions pour votre implication !

Au nom du **Conseil Municipal et de Solveo Energies**,
Jean-Michel MERCIER, Maire de la Chapelle Bâton
Adeline MANCEL, Responsable régionale Solveo Energies

Le parc de la Pierre Folle en quelques chiffres

- **4 éoliennes** pour une production annuelle estimée à **38,4 GWh**, soit l'équivalent de la consommation de **9 000 foyers**.
- **Retombées économiques** : Plusieurs dizaines de milliers d'euros chaque année pour financer les services et projets communaux.
- **Études et concertation :**
 - **18 mois** d'études techniques et environnementales
 - **15 réunions** entre les élus et Solveo
 - **4 groupes de travail** citoyens
 - **1 réunion** publique
 - **2 opérations de porte-à-porte** avec plus de 100 habitants consultés



Participez à la consultation
du 19 mai au 19 août 2025

VOTRE AVIS COMpte !

La consultation du public est une étape essentielle pour que le projet puisse voir le jour. Vous pourrez ainsi poser vos questions, consulter les documents et faire entendre votre voix du **19 mai au 19 août prochain**.

Ainsi, plusieurs temps d'échange sont prévus :

- **Réunion publique d'ouverture** : le mardi 27 mai à 19h, à La Chapelloise
- **6 permanences en mairie avec le commissaire enquêteur** :
 - 19/05 de 9h à 12h : Permanence d'ouverture
 - 12/06 de 15h à 18h
 - 27/06 de 15h à 18h
 - 16/07 de 9h à 12h
 - 01/08 de 15h à 18h
 - 19/08 de 15h à 18h : Permanence de clôture
- **Réunion publique de clôture** : le lundi 11 août à 19h, à La Chapelloise

Vous pourrez aussi contribuer en ligne sur le registre numérique en vous connectant à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6185>

ou via le **QR Code** ci-dessous :



18 novembre 2024 : Jean-Michel Mercier, Maire de La Chapelle-Bâton, et Jean-Marc Matéos, Président de Solveo Energies, ont signé le pacte d'associés dans le cadre du PaCS

Retrouvez toutes les actualités du projet et contactez Solveo Energies sur le site internet dédié au projet : projet-eolien-la-chapelle-baton.solveo-energies.com

Notre équipe se tient à votre disposition pour toute question ou pour toute remarque



Emmanuel VAILLE

Responsable de la concertation

✉ e.vaille@solveo-energies.com

📞 06 49 21 31 64

Jean-Michel MERCIER

Maire de la Chapelle Bâton

✉ contact@lachapellebaton.fr

📞 05 49 87 11 58